



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants

Administration Générale – Ressources humaines

322/2023 Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : assistant administratif et juridique

Monsieur le Président,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'Article L.332-23 1° (Anciennement Article 311°);
- Vu le budget de la Communauté de Communes du Val d'Argent ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois, sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35.00/35èmes) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE qu'à compter du 01/11/2023, un poste d'agent contractuel relevant du cadre d'emplois des Attachés ou rédacteurs territoriaux est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois.

INDIQUE que cet agent assurera des fonctions d'assistant administratif et juridique.

La nature des fonctions

Administration générale

- Conseiller la direction et les services sur les aspects juridiques
- Apporte en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit Assister la direction dans la réalisation des procédures liées au Conseil Communautaire
- Rédiger des actes et contrats de la collectivité (baux de location, conventions de mise à disposition...)
- Apporter une aide permanente à la direction en termes d'information, de classement et suivi de dossiers
- Anticiper le risque juridique et conseil sur les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes
- Effectuer une veille juridique sur les thématiques de la collectivité

Ressources humaines : accompagnement sur les dossiers complexes

- Assure en relation avec le service des ressources humaines, le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires
- Assiste la direction dans les dossiers de mutualisation des services et autres dossiers complexes

Marchés publics : suivi administratif

- Identifier les règles de fonctionnement des services achats marchés et les processus achats et marché
- Rédiger à l'aide de la plate-forme en toute sécurité les publicités et les documents administratifs contractuels spécifiques à chaque marché à passer
- Rédiger le courrier d'appel d'offres
- Trier et nommer toutes les pièces des marchés
- Assurer la transmission au contrôle de la légalité
- Veiller au respect des délais.
- Gérer les clauses, les attestations et les contrats.
- Tenir un tableau de bord des Achats et des procédures en cours


DIT que le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice terminal de l'échelle des attachés territoriaux compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour son exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que par son expérience à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité

Délibération adoptée à 13 voix pour et une abstention (Eric FREYBURGER)

La secrétaire de séance,



Christiane FORCHARD

Le Président,



Jean-Marc BURRUS